

8427/16 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 mai 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 mai 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE)
n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie

E 11191

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la Commission des Affaires européennes.